MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION
=+=+=+=
SECRETARIAT GENERAL
=+=+=+=
DIRECTION GENERALE DE
L'EDUCATION DE FORMELLE
=+=+=+=
DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDUCATION INCLUSIVE, DES FILLES ET DU GENRE

BURKINA FASO
=+=+=+=
Unité-Progrès-Justice

N°2016- 09/MENA/SG/DGEF/DPEIFG Ouagadougou, le 23 novembre 2016

Rapport de mise en œuvre de la convention et la recommandation contre la discrimination dans l'éducation

Le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA) à travers la Direction de la Promotion de l'Education inclusive, des Filles et du Genre (DPEIFG), afin de booster toutes formes de discrimination pouvant entraver l'éducation, entreprend plusieurs alternatives et approches éducatives. Ce sont la prise en compte de la non-discrimination dans la législation scolaire, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes prenant en compte l'égalité des chances et la mise en place de mécanismes pour la promotion de l'éducation de tous les enfants.

Textes législatifs règlementaires pour la promotion et la protection des enfants en matière d'éducation

- ✓ Projet de texte initié par l'Assemblée Nationale pour l'adoption d'une loi sur la lutte contre la violence faite aux filles ;

- ✓ Décret 2012-829 /RES/PM/MASSN/MEF/MJFPE/MTPEN portant adoption de mesures sociales en faveurs des personnes handicapées en matière de formation professionnelle, d'emploi et des transports du 22 octobre 2012, concèdent en ses articles 2, 3, 6, 7, 8 et 9 respectivement, des avantages en termes de gratuité des frais de scolarisation, 25% de réduction des frais d'inscription, recule de 2 ans pour l'âgé d'inscription dans les centres de formation, le droit à 2 redoublements dans les institutions de formation professionnelles, accord du tiers-temps aux examens et concours et la mise en place des mesures d'accès aux infrastructures scolaires des personnes handicapées, y compris les élèves et étudiants.

- ✓ Vulgarisation des textes : Pour la promotion de l'éducation inclusive, le MENA, avec l'appui financier de l'UNICEF, a entamé un processus de vulgarisation des textes. Cette activité a eu pour but de permettre la connaissance et l'application des textes en facteurs de l'éducation des enfants vulnérables et d'inciter le

législateur à la relecture de ceux qui les discriminent. A cet effet, un recueil de textes a été élaboré sous forme de dépliant et la vulgarisation suit son cours. Des plaidoyers déjà réalisés se poursuivent pour la relecture de textes discriminatoires.

Projets et programmes prenant en compte l'égalité des chances pour la promotion de l'éducation de tous les enfants

- ✓ Mise en œuvre d'une Stratégie nationale d'Accélération de l'Education des Filles (SNAEF) 2012-2021, référentiel national de l'éducation des filles du Burkina Faso. Ce document comprenant 9 axes consacre une orientation stratégique spécifique à la lutte contre la violence scolaire.
- ✓ mise à disposition d'une la Stratégie nationale de développement de l'EI (SNDEI) en cours d'adoption.

Dans ce sens, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ lutte contre les grossesses non désirées en milieu scolaire ;
- ✓ campagnes de sensibilisation dans les provinces et dans les établissements scolaires de la 6ème à la terminale pour la scolarisation, le maintien et la réussite scolaire des filles;
- ✓ sensibilisation des acteurs et des partenaires sociaux sur l'éducation inclusive en termes d'égalité d'accès, de maintien, de succès, d'épanouissement des enfants vulnérables.
 Le droit à l'éducation de tous les enfants au Burkina Faso est confronté à certains facteurs socioculturels très influents d'où la nécessité d'un changement des mentalités en occurrence, des représentations sur le genre (handicap, sexe). Pour l'atteinte de cet objectif, notre pays met l'accent sur la sensibilisation en utilisant plusieurs stratégies pour susciter l'adhésion et l'implication des communautés dans la lutte contre la discrimination dans l'éducation.
- ✓ formation des acteurs déconcentrés du MENA sur la pédagogie sensible au genre dans certaines régions ;
- ✓ sessions de formation des acteurs de l'éducation sur la prise en charge psychopédagogique de tous les enfants sans discrimination. Ces formations garantissent l'égalité des chances car elles permettent aux enseignants de répondre aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève.
- ✓ allocation de fonds pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) aux mères d'élèves pour subvenir aux besoins de leurs enfants , améliorer leurs conditions de vie en famille et appuyer les écoles dans leur fonctionnement ;
- ✓ suivi de la maison communautaire pour jeune fille de Manga;
- ✓ soutien aux centres privés d'hébergement pour jeunes filles dans certaines provinces ;

- ✓ projet pilote de promotion de la gestion hygiénique des menstrues (GHM) et gestion de la sexualité afin d'éviter les grossesses en milieu scolaire ;
- ✓ plaidoyer auprès des décideurs et des partenaires techniques et financiers du niveau central, déconcentré et décentralisé ;
- ✓ coordination et suivi des activités de promotion de l'EI, des filles et du genre par la hiérarchie du MENA qui entrent en droit ligne des actions de lutte contre la discrimination ;
- ✓ adaptation des infrastructures : l'application des textes sur les normes architecturales n'étant pas toujours effective, le MENA, en collaboration avec ses partenaires,.
- ✓ procède à la construction des Classes Transitoires d'Inclusion scolaire (7ème classe d'une école ordinaire, initialement au nombre de 6), à l'adaptation et à la réhabilitation des infrastructures afin d'obéir aux principes de la non-discrimination.
- ✓ Collecte de données statistiques sur les enfants handicapés et/ou socialement défavorisés et annuellement sur les différents cas de violences à l'école (primaire, post-primaire et secondaire) ;

Ces statistiques constituent des indicateurs clés qui permettent de mobiliser des ressources acceptables, d'identifier les stratégies appropriées et de rendre ainsi les interventions plus cohérentes, efficaces et efficientes.

La mise en place de mécanismes pour la promotion de l'éducation de tous les enfants.

- ✓ Mise en place des dispositifs d'inclusion scolaire permet de promouvoir l'Education Inclusive (EI) et de garantir l'égalité des chances d'accès, de maintien et de réussite des élèves vulnérables. Cela consiste à effectuer la sensibilisation des populations, l'identification, la consultation, l'orientation et l'inscription des enfants en situation de handicap, la formation et le suivi-accompagnement des acteurs.
- ✓ Développement de modules spécifiques pour une pédagogie inclusive : le MENA en partenariat avec LIGHT FOR THE WORLD et l'UNICEF met en place une pédagogie réellement inclusive à travers le développement de trois modules : le module sur le sport inclusif, la déficience intellectuelle et la basse-vision. Ces modules viennent combler un vide institutionnel pour le 1er (module sur le sport inclusif) et les 2 autres complètent et enrichissent le référentiel des compétences en la matière.

Pour la Directrice en mission,
la chargée de l'intérim

TIEMTORE/LANKOUANDE L. M. Emilie,
Inspectrice de l'Enseignement du Premier Degré